

COMPTE-RENDU CRITIQUE DE L'ARTICLE DE Cl.GREGOIRE :
"MORPHOPHONOLOGIE ET MORPHOLOGIE NOMINALES EN SONINKÉ"

[Mandenkan, 1987, 13]

Yakouba DIAGANA

Dans l'article intitulé "Morphophonologie et morphologie nominales en Soninké", paru dans MANDENKAN, 13, Printemps 1987 [pp. 1-59], Cl.Grégoire propose une étude de la "nature des processus phonologiques et morphophonologiques qui conditionnent, en soninké, la représentation des unités lexicales" [p.1]; ceci, en examinant "les micro-systèmes qui assurent l'expression du défini et du déterminé", les consonnes géminées et le "micro-système qui exprime le pluriel" [p.1].

Cet article, par les importantes indications qu'il fournit sur les différents micro-systèmes nominaux et par la comparaison qu'il établit entre le soninké et d'autres langues mandé, est d'un très grand intérêt.

Le compte-rendu critique qui suit portera sur les points où des précisions complémentaires peuvent être apportées, à savoir l'analyse des morphèmes du "défini", du "déterminé" et du "pluriel".

Concernant donc les "micro-systèmes du défini, du déterminé et du pluriel", l'analyse de Cl.Grégoire se fonde sur la "présence d'un morphème de détermination nominale dont l'emploi semble se combiner, en soninké, avec celui du morphème de définition n" [p. 5].

Ici, des précisions d'ordre terminologique s'imposent. En soninké, le constituant nominal est formé d'une base lexicale associée à des morphèmes nominaux qui sont effectivement de deux types :

- Un premier type de morphèmes qui marquent le nombre, à savoir l'opposition singulier - pluriel. Et ce sont les morphèmes qui marquent le singulier que Cl.Grégoire appelle morphèmes de détermination.

- Un second type de morphèmes qui marquent la détermination, c'est-à-dire qui permettent d'actualiser la référence de l'unité lexicale dans un énoncé. Et le morphème de définition n n'est qu'un cas de morphème de détermination.

Quant à la forme que Cl.Grégoire appelle forme indéterminée, et qui correspond au substantif employé dans un syntagme complétif générique ou dans un syntagme qualificatif, elle sera appelée ici base lexicale. Cette forme, sur le plan sémantique, renvoie à la notion et ne réfère encore à aucune occurrence. C'est une fois associée aux morphèmes du nombre et à ceux de la détermination que la notion est convertie en occurrence.

Ainsi :

debi - e - (n) → debe = la ville (générique)
/ville - sg - générique/

debi - u - (n) → debu - les villes (générique)
/ville - pl - générique/

debi - e - ke → debe ke = la ville
/ville - sg - défini/

Par ailleurs, Cl.Grégoire note : "Outre le fait qu'il peut être suivi ou non du morphème de définition n, le substantif soninké se présente sous deux formes : la première apparaît lorsqu'il est utilisé en emploi isolé, la seconde,

lorsqu'il est suivi d'un adjectif ou lorsqu'il est utilisé comme constituant non final d'un lexème complexe" (p.5).

En fait, en emploi isolé, le substantif soninké se présente non sous une forme, mais sous deux formes qui sont la forme au singulier, et la forme au pluriel. Et jaxe "le mouton", que Cl.Grégoire donne comme exemple, est une forme déterminée non par le morphème e, mais par le morphème de détermination n qui, devant pause ; reste sous-entendu. Ainsi donc jaxe "le mouton" est la forme déterminée au singulier, et cette forme s'oppose à jaxo "les moutons" qui est la forme déterminée au pluriel. Ces deux formes déterminées s'opposent à la forme jaxa (mouton, en compréhension) qui est la forme basique ou forme indéterminée.

Aussi, l'étude phonologique et morphophonologique du système nominal concernera-t-elle les micro-systèmes qui assurent l'expression du nombre et celle de la détermination.

Pour ce qui est du micro-système de la détermination, cette étude se réduit à celle du morphème n ; et nous rejoignons largement l'analyse de Cl.Grégoire sur les différentes réalisations de n (p. 2-3). Toutefois, contrairement à ce qu'elle note dans les règles 4 et 5 (p. 3) :

- Les consonnes palatales ñ et ɲ précédées de ñ ne sont pas effacées (ce ñ étant un n devant ñ et ɲ)

n yeere → ññeere = ma génisse
n ñexe → ññexe = mon poisson

- La consonne w précédée de ɲ n'est pas effacée (ɲ étant un n)

n wulle → ɲɲulle = mon chien

Concernant l'étude des micro-systèmes qui assurent l'expression du nombre, nous distinguerons celui du singulier de celui du pluriel.

1 - Le micro-système du singulier

Cl. Grégoire appelle ce micro-système celui de la détermination, et dégage quatre morphèmes de singulier (appelés morphèmes de détermination) :

zéro, + o, + e, + ne (p. 41).

D'après son analyse, l'emploi de ces morphèmes étant le plus souvent imprévisible, certains d'entre eux doivent être mentionnés au lexique (p. 10-11). Ces morphèmes, par ailleurs, s'associent à la forme indéterminée avec application de la règle suivante : "Une voyelle est effacée lorsqu'elle est suivie d'une voyelle e ou o dont elle est séparée par une limite [de morphème]" (p. 19).

Nous apporterons des précisions chiffrées sur cette analyse, en nous basant sur un corpus de 540 termes, tous des bases lexicales simples (1).

L'examen de ce corpus permet de dégager finalement deux morphèmes du singulier en soninké qui sont :

-e et zéro (\emptyset).

Ces morphèmes s'associent à la base lexicale, avec l'application des deux règles suivantes :

1) Le morphème + e est réalisé + o, après la voyelle finale de base u :

/e/ \longrightarrow [o] / u # -

[# = Frontière morphologique].

2) La voyelle finale de la base est effacée lorsqu'elle est suivie du morphème du singulier :

V \longrightarrow \emptyset / - # V'

[V = voyelle finale de la base ; V' = morphème du singulier].

Ainsi :

. debi + e \longrightarrow deb \emptyset + e \longrightarrow debe = ville
 . xati + \emptyset \longrightarrow xati = lait
 . yugu + e \longrightarrow yugu + o \longrightarrow yug \emptyset + o \longrightarrow yugo = homme
 . noqqu + \emptyset \longrightarrow noqqu = endroit
 . fexe + \emptyset \longrightarrow fexe = poisson
 . togo + e \longrightarrow tog \emptyset + e \longrightarrow toge = cuisse^{sec}
 . toxo + \emptyset \longrightarrow toxo = nom
 . jaxa + e \longrightarrow jax \emptyset + e \longrightarrow jaxe = mouton
 . guma + \emptyset \longrightarrow guma = bâton.

Comme ces exemples le montrent, une même finale vocalique peut sélectionner l'un ou l'autre des morphèmes du singulier (sauf la finale e qui ne sélectionne que \emptyset et qui, comme nous l'avons noté, est une finale rarissime). Mais avant de revenir sur cette question, nous présentons en détail, le rapport des finales vocaliques des bases avec les morphèmes du singulier.

a) 67 % des bases nominales du corpus sélectionnent au singulier le morphème e ; et en se référant aux finales vocaliques des bases, nous remarquerons que ce sont :

- 95 % des bases terminées par i
- 19 % des bases terminées par a
- 20 % des bases terminées par o
- 52 % des bases terminées par u

qui sélectionnent ce morphème e.

Ainsi donc, le morphème e est le morphème par excellence du singulier. Il entretient un rapport étroit avec la finale vocalique i, qui est elle-même la finale principale (60 %) des bases nominales en soninké.

b) 33 % des bases nominales du corpus sélectionnent le morphème zéro (\emptyset) au singulier : et en se référant aux finales vocaliques des bases, nous remarquons que ce sont :

- 81 % des bases terminées par a
- 80 % des bases terminées par o
- 48 % des bases terminées par u
- 5 % des bases terminées par i
- les très rares bases terminées par e

qui sélectionnent ce morphème zéro (\emptyset).

Certes, il reste un certain rapport entre finale voca-
lique de la base et nature du morphème du singulier à sélection-
ner. Ainsi, par exemple, 95 % des bases terminées par i sélec-
tionnent e, tandis que 81 % des bases terminées par a sélection-
nent zéro (\emptyset). Mais, il ne semble pas se dégager de facteurs
expliquant pourquoi, pour telles bases nominales terminées par
telle voyelle (exemples : togo "cuisse" et toxo "nom", toutes
deux terminées par o), certaines vont sélectionner tel morphème
au singulier (ainsi : togo sélectionne e et togo + e \rightarrow tog \emptyset + e
 \rightarrow toge = la cuisse), et d'autres sélectionner tel autre mor-
phème (ainsi : toxo sélectionne zéro et toxo + \emptyset \rightarrow toxo = le
nom).

A part les bases monosyllabiques (qui, peu nombreuses,
sélectionnent toutes zéro : na + \emptyset \rightarrow na = la vache), pour
toutes les autres bases simples (2), aucune règle ne permet de
prévoir le morphème à sélectionner. Aussi faudrait-il, au niveau
du lexique, marquer certaines bases comme sélectionnant tel mor-
phème au singulier. Et cette solution ne semble pas être très
encombrante, dans la mesure où, par exemple, seules 5 % des bases
terminées par i seront marquées comme sélectionnant \emptyset (soit par
rapport à notre corpus, près de 15 bases sur les 325 terminées
par i).

Concernant le "cas des substantifs dont la forme
déterminée (la forme au singulier, en fait), présente une sé-
quence finale de type - V : Cnas-e (yiraame "le pagne") et dont
la forme indéterminée présente une séquence finale de type -
V C nas (giraN "pagne")", et le "cas des substantifs dont la
forme déterminée (la forme au singulier), atteste en finale
une consonne nasale géminée suivie d'une voyelle e (kamme "la

pluie") et dont la forme indéterminée se caractérise par une
consonne nasale finale (KaN)" (p.15), concernant donc ces cas
de substantifs, auxquels il faut ajouter le cas des substantifs
trisyllabiques dont la forme au singulier atteste une nasale
simple suivie de e (baagane "le margouillat") et dont la
"forme déterminée" se caractérise par une consonne nasale
finale (baagaN "margouillat"), Cl.Grégoire propose :

- Une forme radicale structurelle :

- . de type ... CV nas pour les substantifs des deuxième et
troisième cas (baagan, de baagane "le margouillat" ;
kam de kamme "la pluie" ; fan de fanne "le fleuve" etc..).
- . ou de type ... CVV nas pour les substantifs du premier
cas (yiraam, de yiraame "le pagne", hendaan, de hendaane
"le nain", etc...)

- Deux morphèmes de détermination :

- . + e : qui s'ajoute aux substantifs des premier et troi-
sième cas.
- . + ne : qui s'ajoute aux substantifs du deuxième cas.

Avec indication au lexique de l'emploi d'un des morphèmes.

- Un ensemble de règles pour expliquer les différentes réalisa-
tions (pp. 19-23).

Cette analyse, par le nombre relativement élevé de
règles qu'elle implique, par les formes radicales structurelles
qu'elle propose (qui comprennent des syllabes fermées), et par
l'impossibilité de prévoir l'utilisation des morphèmes, cette
analyse donc est loin d'être satisfaisante.

En fait, concernant les formes radicales structurelles
proposées, nous pensons que la nasale attestée en finale n'est
pas partie intégrante de ces formes, mais est une nasale de
liaison, celle-là même qui est attestée dans tout syntagme
complétif générique en soninké et dans un syntagme qualifica-
tif pour ces substantifs.

Ainsi, comparons :

<u>Forme au singulier</u>	<u>Forme structurelle dans un syntagme</u>
. yeli _e "oiseau"	yeli <u>n</u> sonka "nid d'oiseau"
boore "tourterelle"	boori <u>n</u> sonka "nid de tourterelle"
. hendaane "nain"	henda <u>n</u> doroke "boubou de nain"
saaxe "mère"	saaxe <u>n</u> doroke "boubou de mère"
. kamme "pluie"	ka <u>n</u> turuki "habit de pluie"
mulle "froid"	mulli <u>n</u> turuki "habit de froid".

Ainsi donc, la nasale attestée dans le syntagme est une nasale de liaison, et n'appartient pas à la "forme structurelle" qui, visiblement, est une forme obtenue à partir de la chute de la syllabe nasale finale d'une forme qui doit être considérée comme étant la base.

Quelle est cette forme de base ? Certains critères existent qui permettent de la déterminer.

- Le fait que certains locuteurs disent indifféremment :
gun laate ou gunni laate "brousse lointaine".
- Le fait que l'on ait les expressions du type :
a da gunne n gunni "il a fait toute la brousse".
/il - prédic- brousse - déf. - "faire la brousse".
- Le fait que tous ces substantifs sélectionnent au singulier e et, nous le verrons, au pluriel u.

Tous ces critères nous permettent d'avancer que la syllabe : Nas.e attestée à la finale de ces substantifs au singulier, s'analyse en ...Nasi + e, que ces substantifs sont tous au niveau de leur forme de base terminés par i, et que dans un syntagme, ils perdent leur syllabe finale, la présence d'un n de liaison entraînant la réalisation des voyelles longues en voyelles brèves.

Ainsi, nous pouvons présenter ces substantifs comme

suit :

- Ces substantifs sont tous terminés par i au niveau de leur forme de base.
- Ils sélectionnent tous au singulier, le morphème + e qui, une fois associé à la base, entraîne l'effacement du i final.
- Dans un syntagme, ces substantifs perdent leur syllabe finale.
- V : / \longrightarrow (V) / - n (n étant la nasale de liaison).

<u>base nominale</u>	<u>singulier</u>	<u>forme dans un syntagme</u>
baagani "margouillat"	baagane	baaga
ñogomi "chameau"	ñogome	ñogo
xanni "langue"	xanne	xa
fagɲi "fléuve"	fagɲe	fa
gijimmi "poitrine"	gijimme	giji
goraɲɲi "cloche"	goraɲɲe	gora
hendaani "nain"	hendaane	henda
digaami "parole"	digaame	diga

Cette interprétation a l'avantage d'intégrer ces substantifs dans le lot des substantifs nominaux en soninké, de ne pas impliquer ainsi de nouveaux morphèmes de singulier, ainsi que de nouvelles règles. Quant aux deux règles, introduites pour rendre compte des formes dans un syntagme (à savoir, chute de la consonne finale et réalisation des voyelles longues en voyelles brèves devant le n de liaison), elles ne relèvent pas du micro-système qui assure l'expression du singulier, mais de l'étude des syntagmes.

2 - Le micro-système du pluriel

Après avoir exposé "l'essentiel de (...) différentes descriptions" de la formation du pluriel, Cl.Grégoire en arrive à dégager deux morphèmes du pluriel : + u et + nu (le morphème + o attesté étant une forme assimilée de + u) (p. 41). Par ailleurs, elle suppose que "le morphème du pluriel s'adjoint à la

séquence constituée par la forme indéterminée suivie du morphème de détermination (du singulier), que le morphème de détermination ou sa voyelle finale est effacé en présence du morphème du pluriel" (p. 39).

Nous souscrivons largement à cette analyse. En effet, deux morphèmes du pluriel sont attestés en soninké, qui sont : + u et + nu [ni dans certains dialectes soninké].

Ces morphèmes, contrairement à ce que note Cl. Grégoire, s'associent directement à la base, avec l'application des deux règles suivantes :

1) Le morphème + u [3] est réalisé + o après les voyelles finales de base de deuxième et troisième apertures (à savoir les finales vocaliques e, o, a)
/ u / → [o] / V [2ème et 3ème apertures] / -

2) La voyelle finale de la base est effacée lorsqu'elle est suivie du morphème du pluriel + u ou + o.
V → ∅ / - # V'
(V = voyelle finale de la base ; V' = morphème + u ou sa forme réalisée + o du pluriel).

Ainsi :

. debi + u → deb ∅ + u → debu "ville?"
xati + nu → xatinu "laits"
. yugu + u → yug ∅ + u → yugu "hommes"
noggu + nu → noggunu "endroits"
. fexe + u → fexe + o → fex ∅ + o → fexo "poissons secs"
. togo + u → togo + o → tog ∅ + o → togo "cuisses"
toxo + nu → toxonu "noms"
. jaxa + u → jaxa + o → jax ∅ + o → jaxo "moutons"
jala + u → jala + o → jal ∅ + o → jalo "filets"
jala + nu → jalanu "filets"
tunka + nu → tunkanu "rois"

Comme le montrent ces exemples, une même finale

vocalique peut sélectionner l'un ou l'autre morphème du pluriel (là aussi sauf la finale e qui, rappelons-le, est très rare). Et, sauf pour les monosyllabes (qui sélectionnent toutes au pluriel nu), pour les autres bases, on ne peut prévoir le morphème qu'elle sélectionnent. Cependant, nous noterons que :

- Toute base qui sélectionne au singulier le morphème e, sélectionne au pluriel le morphème u, soit déjà 67 % des bases nominales qui sélectionnent u au pluriel.

- Toute base qui sélectionne au singulier le morphème zéro [∅], sélectionne au pluriel le morphème nu. Cependant :

- . pour les bases terminées par a et qui sélectionnent zéro au singulier :
 - . plus de la moitié sélectionnent au pluriel indifféremment le morphème nu ou u
 - . un certain nombre sélectionnent au pluriel nu
 - . et un autre groupe, très limité, sélectionne au pluriel u au lieu de nu.
- . les rares bases terminées par e, sélectionnent au pluriel u au lieu de nu.

Ainsi donc, sauf pour quelques rares bases, en tenant compte du morphème sélectionné au singulier, on peut prévoir le morphème qu'une base sélectionne au pluriel. Ainsi, aucune autre remarque ne devra être ajoutée au lexique pour l'emploi des morphèmes du pluriel, les remarques notées pour l'emploi des morphèmes du singulier étant suffisantes.

Conclusion :

En soninké, les morphèmes nominaux qui marquent le nombre sont au nombre de quatre : deux morphèmes pour le singulier [+e et zéro] et deux morphèmes pour le pluriel [+u et +nu].

Ces morphèmes s'associent à la base nominale avec application des règles suivantes :

- 1 - ./e/ → [o] / u # -
 ./u/ → [o] / V (+ 2ème et 3ème apertures) # -
- 2 - V → ø / - # V'

Du fait de l'imprévisibilité du morphème à sélectionner, certaines bases doivent recevoir, au niveau du lexique, l'indication de la marque du singulier ; le morphème sélectionnable au pluriel se déduit alors de cette indication.

En résumé, voici le tableau qui, en considérant les finales vocaliques des bases, indique les marqueurs que ces bases sélectionnent au singulier et au pluriel :

base	i	u	e	o	a
singulier	e ø	e ø	ø	e ø	e ø
pluriel	u nu	u nu	u	u nu	u nu, nu/u, u

NOTES

1. Ces 540 bases lexicales qui ne sont ni des dérivées, ni des composées, ni des emprunts, représentent très largement les bases simples du lexique. 60 % des bases sont terminées par la voyelle i, 26 % par la voyelle a, 7 % par la voyelle o et 7 % par la voyelle u. Les bases terminées par la voyelle e sont extrêmement rares.
2. Signalons qu'un dérivatif sélectionnera toujours le même morphème au singulier, quelle que soit la base à laquelle il est fixé.

Ainsi :

- . le suffixe -ana (agent du procès) sélectionne toujours zéro
 soxo + ana + ø → soxaana "le cultivateur"
 /cultiver - agent - sg./
- . le suffixe -nka (originaire de, habitant de) sélectionne toujours e
 Pari + nka + e → Parink ø + e → Parinke "parisien"
 /Paris - habitant de - sg.

3. Le choix de +u au lieu de +o pour représenter ces deux morphèmes du pluriel, se justifie par le fait que +u est sélectionné par 62 % du corpus et +o par seulement 20 %.